

Polluants éternels : les PFAS, un défi environnemental et sanitaire

Publié le 21 avril 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Revêtements antiadhésifs, emballages alimentaires... Face aux risques environnementaux et sanitaires liés aux molécules "PFAS", un rapport de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) considère comme prioritaire une meilleure information du public.

La problématique des PFAS (per- et polyfluoroalkyles) "*reste un sujet méconnu*", souligne l'IGEDD dans son rapport *Analyse des risques de présence de PFAS dans l'environnement* en date de décembre 2022. La communauté scientifique et les pouvoirs publics s'en préoccupent "*depuis une vingtaine d'années dans le monde et plus récemment en France.*"

Sur la base des analyses scientifiques produites par le rapport, une série de recommandations sont formulées par l'IGEDD.

La difficile évaluation des risques liés aux PFAS

La catégorie des PFAS comporte plusieurs milliers de **molécules de synthèse**, aux **applications multiples** : papiers d'emballage, semi-conducteurs, émulsifiants... Le sujet des risques liés aux PFAS est "*d'émergence récente*", et les connaissances "*restent limitées.*"

On qualifie parfois les PFAS de "**polluants éternels**" car ils sont très résistants à la dégradation dans l'environnement, très persistants et très mobiles. Ils sont présents "*dans les produits de tous les jours*", mais le public et les acteurs de l'environnement sont peu informés sur eux.

Les connaissances sur les risques sanitaires associés aux PFAS pour les organismes vivants sont jugées "*insuffisantes*" par l'IGEDD. Cependant nombre d'études font état d'**effets "suspectés, voire avérés" sur la santé humaine** : diabète, obésité, cancers, perturbateurs endocriniens... La contamination se produit par l'eau et les aliments consommés, l'air respiré.

Lorsque l'utilisation de certains PFAS est restreinte, souligne l'IGEDD, **l'industrie leur substitue d'autres molécules PFAS "à la toxicité méconnue"**, dont il est difficile de vérifier si elles induisent une réduction des risques.

Les actions préconisées

À ce stade, "*il n'existe pas de solutions simples et fiables*" pour détruire et éliminer les PFAS.

Dans le cadre du **règlement européen REACH**, qui vise à supprimer progressivement "*les substances chimiques les plus dangereuses*", l'IGEDD recommande que la France œuvre en vue d'une interdiction de l'ensemble des PFAS.

Mais c'est "*sans tarder*" qu'il convient d'engager des **actions prioritaires de maîtrise des risques**.

La réglementation française des **émissions industrielles** encadre "*trop peu les rejets en PFAS*", selon l'IGEDD, qui appelle à une "*opération nationale*" d'identification des sites émetteurs potentiels. Il s'agit de remplacer "*chaque fois que c'est possible*" les PFAS par des substances moins nocives sur leurs lieux d'émission, et de favoriser la "*réduction à la source*."

Pour limiter des risques qui se posent dès aujourd'hui, "*et pour un certain temps encore*", plusieurs **priorités de court terme** sont formulées :

- améliorer les connaissances ;
- adapter les dispositifs de surveillance pour identifier les sources et "*le risque associé pour l'environnement et la population*" ;
- faire évoluer les outils réglementaires et informer les acteurs sur le risque PFAS.